

CIRCULAIRE

CIR-38/2006

Document consultable dans Médi@m

Date :

05/07/2006

Domaine(s) :

Risques maladie

Système d'information

Nouveau	<input type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>

Objet :

Table Nationale de Biologie
Version 23, base de référence
du 14 juin 2006, prenant effet
le 4 juillet 2006

Liens :

LR-DDGOS-20/2006

Plan de classement :

23 232

Emetteurs :

DDGOS

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

<input checked="" type="checkbox"/> Directeurs	<input checked="" type="checkbox"/> CPAM	<input type="checkbox"/> CRAM	<input checked="" type="checkbox"/> URCAM
	<input type="checkbox"/> UGECAM	<input checked="" type="checkbox"/> CGSS	<input type="checkbox"/> CTI
<input type="checkbox"/> Agents Comptables			
<input checked="" type="checkbox"/> Médecins Conseils	<input checked="" type="checkbox"/> Régionaux	<input checked="" type="checkbox"/> Chef de service	
	<input checked="" type="checkbox"/> Médecin Chef de la Réunion		

Pour mise en oeuvre immédiate

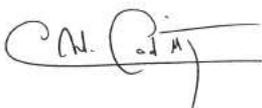
Résumé :

La décision UNCAM du 4 mai 2006 relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie (J.O. du 4 juin 2006) modifiant l'arrêté du 3 avril 1985 fixant la Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM), est paru au Journal Officiel du 4 juin 2006. Cette décision entraîne la création d'une nouvelle version n°23 de la Table Nationale de Biologie (TNB) dans les chaînes de production. La CNAMTS demande aux Caisses d'informer les professionnels de santé, concernés par le codage de biologie, de l'entrée en vigueur de cet arrêté.

Mots clés :

NOMENCLATURE , BIOLOGIE , TNB ; NABM

Le Directeur Délégué
aux Opérations



Olivier de CADEVILLE

Le Directeur Délégué
à la Gestion et à l'Organisation des Soins



Jean-Marc AUBERT

CIRCULAIRE : 38/2006

Date : 05/07/2006

Objet : Table Nationale de Biologie Version 23, base de référence du 14 juin 2006, prenant effet le 4 juillet 2006

Affaire suivie par : DDGOS : Odile Girardi- : 01.72.60.16.22
DDGOS : Anne-Françoise Kuhn - : 01.72.60.18.79
DDGOS : Agnès Guérin - : 01.72.60.26.58

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

La décision UNCAM du 4 mai 2006 relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie (J.O. du 4 juin 2006) modifiant l'arrêté du 3 avril 1985 fixant la Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM), est parue au Journal Officiel du 04 juin 2006 et est **applicable dès le 04 juillet 2006**.

Cette modification réglementaire donne lieu à la création d'une **nouvelle version n°23 de la Table Nationale de Biologie (TNB)**, base de référence du 14 juin 2006.

L'ensemble des modifications de la TNB, intégrées dans la version 23, est précisé en annexe.

Cette nouvelle version de la TNB est diffusée, via le Centre National de Qualification et de Diffusion, à l'ensemble des Centres de Traitement Informatique de l'Assurance Maladie. De plus, elle est mise à disposition des tiers (par le Serveur d'Accueil des Tiers) des autres régimes et des Section Locales Mutualistes.

La CNAMTS diffuse également cette TNB aux fédérations représentatives des établissements privés ainsi qu'aux représentants nationaux des biologistes.

Cette nouvelle version, accompagnée de fichiers bureautiques d'aide à l'exploitation de la NABM¹, est donc disponible en intranet sur MEDIAM dans le domaine Gestion Risques Maladie. De plus, l'ensemble de ces informations est consultable et téléchargeable sur le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr pour tout public.

Dans ces conditions, il vous appartient d'informer les professionnels de santé, concernés par le codage de Biologie² (à l'exception des établissements privés dont l'information est réalisée via leurs fédérations), de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Directeurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

¹ Liste des fichiers proposés en téléchargement :

- NABM.XLS base sous divers tris,
- NABM.PDF base sous divers tris,
- NOTE.PDF note explicative de « NABM.XLS »,
- DOC.PDF document de travail de la NABM,
- Biomtxt au format texte (nouvelle structure de la base) 'fichier de mise à jour' qui permet aux biologistes de l'intégrer dans leur système informatique
- Biottxt au format texte (nouvelle structure de la base) 'fichier total' qui permet aux biologistes de l'intégrer dans leur système informatique
- nabm_fiche_tot.dbf contenant tous les champs non historisés de la Table Nationale de Biologie
- nabm_histo_tot.dbf contenant tous les champs historisés de la Table Nationale de Biologie
- nabm_incomp_tot.dbf contenant 2 colonnes correspondant à la liste des codes incompatibles (2 enregistrements par incompatibilité pour gérer la réciprocité).

² Les laboratoires d'analyses de biologie médicale privés, les services de biologie des établissements d'hospitalisation publics pour les actes donnant lieu à une facturation à l'acte (consultations externes) et les laboratoires intégrés dans un centre de santé ou dans un établissement de transfusion sanguine

ANNEXE

Modifications de la TNB intégrées dans la version 23

1. Suppression des codes suivants :

1.1 Chapitre 11 "Enzymologie"

Codes supprimés	Libellé	Cotation (en B)
1528	PROFIL ENZ HEPATOBILIAIRE (TGO + TGP + PH. ALC + GGT)	70
1529	PROFIL ENZ CARDIAQUE (TGO+LDH+CPK)	75
1530	PROFIL ENZ MUSCULAIRE (ALDOLASE+CPK)	60
1531	PROFIL ENZ PANCREATIQUE (AMYLASEMIE+AMYLASURIE+EVENT CREATININEMIE)	55
1532	PROFIL ENZ BILIOPANCREATIQUE (TGO+TGP+PH.ALC. + GGT+AMYLASEMIE OU LIPASEMIE)	95

2. Modifications des codes suivants :

2.1 Modifications de cotations

2.1.1 Chapitre 5 "Hématologie"

Codes modifiés	Libellé	Ancienne cotation (en B)	Nouvelle cotation (en B)
1104	HEMOGRAMME Y COMPRIS PLAQUETTES (NFS, NFP)	40	35
1107	PLAQUETTES (THROMBOCYTES) : ETUDE ISOLEE	25	20

2.1.2 Chapitre 11 "Enzymologie"

Codes modifiés	Libellé	Ancienne cotation (en B)	Nouvelle cotation (en B)
0522	TRANSAMINASES (TGO+TGP, ALAT+ASAT ...) (SANG)	25	22
1520	CREATINE PHOSPHOKINASE (CPK) (SANG)	30	25

2.1.3 Chapitre 12 "Protéines – Marqueurs tumoraux - Vitamines"

Codes modifiés	Libellé	Ancienne cotation (en B)	Nouvelle cotation (en B)
1804	CRP (PROTEINE C REACTIVE) (DOSAGE) (SANG)	35	30
1213	FERRITINE (DOSAGE) (SANG)	60	55
7318	ANTIGENE PROSTATIQUE SPECIFIQUE (PSA) (DOSAGE) (SANG)	70	60
7320	ANTIGENE PROSTATIQUE SPEC. LIBRE AVEC RAPPORT PSA LIBRE/PSA TOTAL (DOSAGE SANG)	140	120

2.1.4 Chapitre 13 "Biochimie"

Codes modifiés	Libellé	Ancienne cotation (en B)	Nouvelle cotation (en B)
0548	SANG : FER SERIQUE (SIDEREMIE, FE)	30	20

2.1.5 Chapitre 16 "Tests d'amplification génique et d'hybridation moléculaire"

Codes modifiés	Libellé	Ancienne cotation (en B)	Nouvelle cotation (en B)
4122	GENOME (ARN) VIH - 1 : CHARGE VIRALE	300	220
4123	GENOME (ARN) VIRUS DE L'HEPATITE C (VHC) : HYBRID MOLEC : DETECTION QUALITATIVE	200	180
4124	GENOME (ARN) VIRUS DE L'HEPATITE C (VHC) CHARGE VIRALE : DETECTION QUANTITATIVE	300	220
4125	GENOTYPAGE DU VHC : BIOLOGIE MOLECULAIRE	400	350

2.2 Modifications portant sur l'initiative du biologiste

Les codes 1526 et 7335 ne sont plus facturables à l'initiative du biologiste en complément du code 1520.

2.3 Modifications portant sur les règles spécifiques

La règle spécifique 2 est modifiée :

« L'acte 1804 sort de cette règle de plafonnement. »

Ancienne règle :

Deux cotations au maximum parmi les codes 0321, 0324 et 1804 à 1819.

Nouvelle règle :

Deux cotations au maximum parmi les codes 0321, 0324 et **1805** à 1819.